



## changement de département pour les vacances

Par **Cha19360**, le **17/04/2011** à **10:45**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce et avec mon mari nous avons un enfant de 2 ans et demi. La juge a décidé une garde alternée par moitié de semaine.

J'aimerais que vous me renseignez sur une question : dois-je informer mon mari lorsque je m'absente avec mon fils pendant 3 jours les vacances dans un autre département ?

Merci de votre réponse.

Par **Claralea**, le **17/04/2011** à **12:11**

Bonjour, si c'est pendant votre droit de garde, vous faites ce que vous voulez. Vous pouvez partir en vacances ou en week end sans l'avertir et lui de meme quand c'est son droit de garde

Par **Cha19360**, le **17/04/2011** à **14:57**

Bonjour,

en fait je suis séparé avec mon mari. j'ai mon fils du dimanche matin au jeudi matin. Je voudrais partir avec mon fils 3 jours (du lundi au mercredi) à lyon donc ca serait pendant mes jours de garde.

Par **question de droit**, le **17/04/2011** à **15:06**

je dirai que vous faites ce que vous voulez, vous n'avez pas de compte à rendre à votre ex mari! sauf si bien évidemment vous comptez partir et ne pas revenir avec votre fils.

Par **Claralea**, le **17/04/2011** à **18:01**

Je me répète, quand c'est votre droit de garde, c'est à dire quand c'est à votre tour d'avoir votre enfant, vous faites ce que vous voulez, vous n'avez pas à en avertir votre ex. Et lui c'est pareil, quand c'est lui qui a la garde de son enfant, il va où il veut sans avoir à vous le dire